



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- REUNION DU 12 février 2025 -

DATE DE CONVOCATION : 07 février 2026

DATE D’AFFICHAGE : 07 février 2026

L’an deux mil vingt six, le douze février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume , MOISE Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DESILE Anita, DE MEIRE Olivia et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Madame ORAIN Virginie

ETAIT ABSENT : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline BOUTELOUP

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 12 février 2026.

L’ordre du jour est consacré à :

- Attribution de subventions pour l’année 2026
- Groupement de commande pour l’achat de pièges contre les frelons
- Réclamation suite à une location de la salle polyvalente
- Questions diverses

OBJET
Attribution des subventions communales pour l'exercice 2026

Au vu des diverses demandes reçues, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions selon le tableau suivant :

Association	Montant de la subvention communale
ADMR	50
Association Parents et Amis de l'école de Degré	600
Association paroissiale	150
Association sportive scolaire	500
Au Ptit Marché Degréen	1200
Comice Agricole de Conlie	100
Comité des Fêtes	1192
Degré Cadre de Vie	430
TCD Football Club	1500
Degré Rando Nature	150
DJS Tennis de Table	300
Gymnastique Volontaire	500
Génération Mouvement	300
Lire à Degré	150
Solidarité Travail Conlie	80
Prévention Routière	50
Total	7252,00€

OBJET
Groupement de commande pour l'achat de pièges contre les frelons

Dans la perspective de la lutte contre les frelons asiatiques dans les communes du territoire de la 4CPS, un partenariat avec le GDSA72 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Sarthe) peut être mis en place.

Ce partenariat permet de participer au plan national de lutter contre le frelon asiatique (espèce invasive) qui prévoit un piégeage des fondatrices au printemps.

De ce fait, la commune investie dans des pièges sélectifs qu'il convient de placer sur le territoire communal.

Une commande groupée d'achat peut être envisagée à l'échelon des communes du territoire communautaire pour la mise en place de pièges sur les communes.

Le piège envisagé, après recommandation de Mr Rossignol, correspondant local du GSDA 72, est un piège sélectif de type japonais dont le prix varie entre 30€ et 32€ TTC selon le nombre de pièges achetés par ce groupement.

Les groupements de commande ont pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive, elle est signée par leurs membres qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Cette convention désigne un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Ce coordonnateur serait pour ce groupement de commande la communauté de Communes

Chaque collectivité réglera directement ensuite directement le fournisseur sélectionné, en fonction du nombre de pièges commandé par la commune.

Le conseil municipal :

- Approuve la création d'un groupement de commande avec les communes du territoire de la 4CPS pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de pièges à frelons ;
- Valide l'adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de pièges à frelons
- Valide la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du pays de Sillé, représentée par le Présidente, Valérie RADOU en tant que coordonnatrice du groupement de commandes ;
- Autorise M. Le Maire à signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

OBJET

Réclamation suite à une location de la salle polyvalente par un particulier

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un locataire de la salle polyvalente a transmis à la commune un courrier au sujet de problèmes de matériel et d'entretien rencontrés lors de sa location.

Après étude du courrier et des problèmes décrits, le Conseil Municipal décide de procéder à une réduction exceptionnelle de 50€ du tarif normal de la location.

Questions diverses :

Regroupement de plusieurs contrats EDF en un contrat unique

M. le Maire indique aux conseillers municipaux avoir demandé et reçu une proposition pour regrouper 16 points de livraison EDF en un seul contrat. Le Conseil Municipal étudie la proposition reçue et demande à M. le Maire de demander un complément d'information au sujet des tarifs et des points de livraisons inclus dans le devis.

Il conditionne la signature du contrat à la conformité des informations reçues.

Étude de devis pour la station d'épuration

Des devis ont été demandés pour la fourniture d'un poste de télégestion ainsi que le remplacement d'une pompe de relevage. Le devis pour la pompe est approuvé mais celui pour le poste de télégestion est mis en attente.

Réfection voiries rue des Acacias et rue des Aulnes

Plusieurs devis ont été reçus. Les montants TTC s'élèvent de 95 000€ à 125000€, selon les entreprises et l'ampleur des travaux choisis. Le Conseil Municipal ne se prononce pas encore sur la sélection de l'entreprise mais inscrit une somme de 110 000€ dans le BP 2026 pour ces travaux.

Demande de recours gracieux d'un administré

M. le Maire décide, sans l'avis de ses conseillers municipaux, comme le permettent ses pouvoirs de police administrative, de rejeter la demande de recours gracieux concernant l'aménagement d'un accès de la voie publique vers une parcelle privée. Il accorde cependant un délai supplémentaire jusqu'au 30 avril 2026 au demandeur pour la mise en conformité.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 05 mars 2026 à 18h00.

Conseil d'Ecole le mardi 10 mars 2026 à 18h00.